

Consignes d'emballage

Chère cliente, cher client,

Soucieux de la sécurité de vos colis, nous souhaitons éviter toute détérioration ou perte au cours du transport. Les consignes d'emballage suivantes doivent vous aider à garantir un transport sûr de vos valeurs. Il est important que vous respectiez ces consignes, en particulier pour des raisons d'assurance.

1. Conditionnement sécurisé des marchandises

- Pour l'expédition, veuillez toujours emballer les marchandises en vrac dans un carton rigide stable adapté au poids de la marchandise.
- Si vous choisissez des cartons qui ont déjà été utilisés, assurez-vous qu'ils sont intacts et encore assez stables pour une marchandise lourde. Toutes les étiquettes d'expéditions précédentes doivent impérativement être éliminées, sinon votre colis risque de ne pas être correctement identifié.
- Sécurisez la marchandise au moyen d'emballages supplémentaires (film à bulles/mousse de remplissage, papier, etc.) pour empêcher la marchandise de bouger.

2. Documents identifiant la marchandise

- Joignez à la marchandise le bon de livraison/justificatif de retour.

3. Fermeture du colis

- Bouchez au moyen de ruban adhésif transparent ou sans inscription toutes les ouvertures et languettes du colis, même si l'emballage est muni de fermetures autocollantes.

4. Étiquetage du colis

- Assurez-vous que l'étiquette d'expédition est bien lisible.
- Évitez toute formulation laissant conclure à des marchandises de grande valeur, que ce soit les données concernant le contenu du colis ou l'expéditeur. Par exemple, abrégez les noms ou modifiez-les légèrement. « Livraison de métaux précieux xxx » devient « Vente par correspondance xxx ». Aucune mention sur le carton ou l'autocollant d'expédition ne doit permettre d'en déduire la valeur de la marchandise.

5. Remise du colis

- Lors de la remise, ne dévoilez jamais le contenu de votre colis, même pas à la personne chargée du transport.
- Demandez toujours au prestataire de services de confirmer la remise du colis, par exemple sur l'étiquette à imprimer une nouvelle fois séparément. Si le prestataire de services refuse de confirmer la remise, ne lui remettez jamais le colis, mais informez votre personne de contact chez C. Hafner.

Conseils et mesures de précaution :

1. Faites toujours comme si le colis n'était pas assuré!

2. Sachets de sécurité

Le cas échéant, vous pouvez faire transporter la marchandise pré-emballée (carton) dans un sachet de sécurité fermé et cacheté. Le sachet de sécurité permet à tout moment de vérifier si le colis a été manipulé. Muni d'un numéro de série, il permet de voir s'il y a eu un échange (dans la mesure où le numéro de série est connu).

3. Colis lourds (déchets)

Pour l'expédition de colis (déchets) lourds de plus de 20 kg, utilisez des fûts en plastique. Sur demande, nous les mettons à votre disposition.